

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Présents : Laurent FORGET, Patricia CHAMPION, Daniel FELIX, Livia LUBIN, Dominique COPPA, Marie-José HERVIEU, Marie BASUYAU, Philippe COURTOIS, Frédéric DURELLO, Laurent FRANCAERT, Christelle LEBRUN, Christophe KERSEBET, Séverine TOUSSAINT, et Thierry HULIN.

Absent excusé :

Corinne MOISDON donne pouvoir à Laurent FORGET

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry HULIN assisté de Madame Cathy PASQUIER.

Convocation du 28 mai 2026

La séance est ouverte à 19h00 par Monsieur Laurent FORGET, Maire.

Monsieur le Maire propose de rattacher à l'ordre du jour :

- Subventions exceptionnelles course et tournoi de football

ADOPTION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2026 est adopté **à l'unanimité**.

COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose les membres titulaires et suppléants suivants :

- Membres titulaires Commune de Saint-Laurent : Laurent FORGET,

Patricia CHAMPION, Daniel FELIX, Livia LUBIN, Dominique COPPA, Philippe COURTOIS, Christelle LEBRUN, Séverine TOUSSAINT, Lysiane COSSON, Arnaud BALLAND, Denise BONNAIRE, Marie-Paule LEFRANC, Bernadette MENUT

- Membres suppléants Commune de Saint-Laurent : Marie-José HERVIEU, Marie BASUYAU, Frédéric DURELLO, Corinne MOISDON, Laurent FRANCAERT, Christophe KERSEBET, Thierry HULIN, Christelle PERRIN, Hocine IDIRI, Patrick CHARBEAUX, Anthony CLARY, Alain CUPERLIER

ACHAT TABLETTES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir une tablette SAMSUNG aux 11 élèves entrant en 6^{ème} à la rentrée 2026-2027.

Il présente le devis de l'Hyper U d'un montant de 1 833,26 € HT, soit 2199,89 € TTC.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte le devis de l'Hyper U de 2 199,89 € TTC et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « LA RURALITE EN FETE EN ARDENNES »

La Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes organise une manifestation « La Ruralité en fête en Ardennes » les 20 et 21 juin 2026 à Saint-Laurent, au siège de la Fédération. Elle sollicite la commune pour le versement d'une subvention de 1000 €.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 1000 € correspondant à :

- « La Ruralité en fête en Ardennes » les 20 et 21 juin 2026

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte la proposition de Monsieur le Maire pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 € qui correspond aux manifestations « La Ruralité en fête en Ardennes ».

MODIFICATION DES COMPETENCES DU SIVOM

Le Conseil Syndical, en date du 27 avril 2026, a émis un avis favorable concernant la modification des compétences du SIVOM, en modifiant l'article 4 comme suit :

Siège :

- Le siège social est fixé au SIVOM BALCONS DES SOURCES – 13 bis place de la Mairie – 08090 SAINT-LAURENT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'adresse du siège du SIVOM.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte de modifier l'article 4 comme suit :

Siège :

- Le siège social est fixé au SIVOM BALCONS DES SOURCES – 13 bis place de la Mairie – 08090 SAINT-LAURENT.

LOCATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la salle polyvalente est louée aux administrés de Saint-Laurent.

Cette salle est aussi réservée au fonctionnement de la cantine scolaire et aux associations du village.

Elle est située au centre du village. Ce qui provoque des nuisances sonores.

Concernant la restauration scolaire. La commune doit veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité. Les critères sanitaires doivent être respectés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter la location de la salle polyvalente aux administrés à compter du 15 juin 2026.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte cette proposition.

TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du Code Général des Impôts disposant des modalités :

- d'instauration par le Conseil Municipal de la taxe d'aménagement ;

- de fixation par le Conseil Municipal du taux de la taxe d'aménagement.

Vu l'article L. 331-1 du Code de l'Urbanisme,

Vu les articles 1635 quater A et suivants du Code Général des Impôts,

Vu l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n° 2023-165 du 7 mars 2023 procédant au transfert des dispositions réglementaires relatives à la taxe d'aménagement et à la taxe d'archéologie préventive dans les annexes 2 et 3 au Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'instituer la taxe d'aménagement.

Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3,5 % sur le territoire de la commune.

Décide de ne pas voter d'exonération sur l'ensemble du territoire de Saint-Laurent concernant la taxe d'aménagement.

Décide de porter la valeur forfaitaire d'emplacement de stationnement (mentionnée au 6° de l'article 1635 quater J et à l'article 1635 quater K dans sa version en vigueur au 1^{er} janvier 2024) à la valeur plancher.

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

COURSE NATURE SAINT-LAURENT 08

La course Nature Saint-Laurent 08 est organisée le 3 mai 2026 par la commune en partenariat avec l'association « Le ruban d'Alix et Emy », les repas des bénévoles seront pris en charge par l'association « Le ruban d'Alix et Emy ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle de 500 € pour aider cette association.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Le ruban d'Alix et Emy ».

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TOURNOI des 24H DE FOOTBALL

L'association « Amicale Sportive de Saint-Laurent » organise avec l'appui de la mairie et du District de football des Ardennes un tournoi de 24 h de football les 4 et 5 juillet 2026 au stade Louis Moré.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour aider cette association à organiser ce tournoi.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « Amicale Sportive Saint-Laurent ».

COURRIERS DIVERS

Madame BOSETTI et Monsieur CRAVATTE remercient le Conseil Municipal pour le bouquet de fleurs qui leur a été offert lors de la naissance de leur fils Martin.

Monsieur le Maire précise aux élus que plusieurs administrés se sont plaints de la vitesse excessive de certains conducteurs sur la commune.

La police municipale de Saint-Laurent a depuis le début de l'année 2026 établi 40 procès-verbaux.

Le Conseil Municipal est bien conscient des dangers et ne reste pas inactif concernant la sécurité routière dans la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame Livia LUBIN, 3^{ème} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'un règlement intérieur concernant « Le Point Lecture » a été établi le 5 mai 2026.

Madame Jacqueline SALOMON accueille les administrés le samedi matin et Madame VILLIERE a des missions plus particulières auprès de la Bibliothèque Départementale des Ardennes (formations Bibliothécaire).

Madame Patricia CHAMPION, 1^{ère} Adjoint au Maire, précise aux élus que la sortie à NAMUR aura lieu le samedi 12 septembre 2026.

Monsieur le Maire informe les élus :

12 juin 2026 : Le Petit Salon de Littérature de Jeunesse

13 et 14 juin 2026 : Fête patronale

20 juin 2026 : Spectacle KPOP DANCE

Madame Livia LUBIN précise au Conseil Municipal :

Quand Ardenne Métropole a repris la compétence de l'eau. Au bout de quelques années, à la connaissance de présence possible de PFAS dans l'eau. Elle a mené des investigations sur tout le territoire. Après l'analyse des premiers résultats, il est montré que l'eau de Saint-Laurent ne contient pas de PFAS.

C'est la raison pour laquelle, ils n'ont pas fait d'autres prélèvements sur les PFAS.

Séance levée à 21h00.